

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU N° 9  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08/09/2022 - 20 h 30**

**PRESENTS** : Valérie AMBROIS, Marie FEUVRIER, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT

**EXCUSES** : Emeric BARBIER, Chantal GUETAZ pouvoir à Valérie AMBROIS, Bernard MARTINEZ pouvoir à Yves JAYET, Maria RODRIGUES pouvoir à Marie FEUVRIER

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**3. Finances**

➤ **Décision modificative : Virement de crédit / Contribution aux investissements TE38 travaux d'enfouissement des réseaux**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Par délibération n° 2021-05-01 du 7 mai 2021, le conseil municipal a validé le plan de financement concernant les travaux d'enfouissement sur la RD73 dénommée Route du Triève, à savoir :

- BT - Réseau de distribution publique d'électricité / Participation prévisionnelle de la commune : 12 216 €
- TEL – Réseau de France Télécom / Participation prévisionnelle de la commune : 17 960 €

Par délibération n° 2022-03-04 du 11 mars 2022, le conseil municipal a validé le plan de financement concernant les travaux sur le réseau d'éclairage publique.

Le montant de la participation prévisionnelle de la commune est de 7 662 €

Soit un montant total de contributions d'investissement de 37 838 €.

Pour permettre le mandatement des factures de TE38 concernant ces travaux, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les virements de crédits suivants :

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	21538	Diminution sur crédits ouverts	38 000 €
204	20412	Augmentation sur crédits ouverts	38 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative au budget 2022 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

### **➤ Fiscalité / Révision du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur certaines opérations soumises à autorisations d'urbanisme. Elle est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1.80 m, y compris les combles et les caves.

Depuis son application, la collectivité a choisi de mettre en place un taux unique de 5% pour l'ensemble de son territoire.

Chaque année, la Commune de Burcin avait la possibilité de modifier ce taux ainsi que le régime des exonérations facultatives s'y rapportant avant le 30 novembre de l'année N, pour une entrée en vigueur pour l'année N+1.

Cependant, le transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la liquidation de cette taxe pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, implique un changement pour les collectivités territoriales.

Pour l'année 2022, les communes peuvent délibérer jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

Pour l'année 2023, les communes devront délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N pour l'année N+1.

C'est pourquoi, Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour reconduire ou modifier le taux de 5% et le régime des exonérations facultatives.

Après en avoir délibéré, il est décidé de n'apporter aucune modification concernant les modalités de calcul de cette taxe. La délibération n° 2018-08-04 du 21 novembre 2018 reste donc en vigueur.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

### **4. Le point d'avancement des travaux bâtiments / voirie**

- Aménagement de sécurité routière - entrée Nord

Démarrage des travaux prévu semaine 37 (du 12 au 16 septembre 2022).

- Aménagement de sécurité routière – entrée Sud

Rappel de la coupure de courant prévu le 26 septembre pour le raccordement électrique.

La commission voirie, réunie le 5 septembre dernier, retient le projet de la voie centrale banalisée. Cette solution permet d'aménager une plus longue partie cyclable et nécessite moins de travaux.

Lors de cette réunion, la commission voirie va également lancer une réflexion sur la modification du plan de circulation dans la commune. La restriction de certaines voies communales (sens interdit sauf riverains) pose des problèmes. Une enquête sera réalisée, notamment avec les agriculteurs, afin de trouver les meilleures solutions et définir ainsi une signalisation routière plus respectée.

- Réhabilitation du bâtiment la Cure en deux logements locatifs

Démarrage des travaux prévu mi-octobre.

- Points d'apports volontaires (PAV) implantés à Cuétan

A la demande d'un agriculteur et afin de rendre l'accès plus facile à une parcelle cultivée, cet endroit de collecte des déchets est déplacé en face de l'emplacement actuel.

## **5. Questions diverses**

- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien polyvalent

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien polyvalent fera l'objet d'un renouvellement à la date du 1<sup>er</sup> octobre prochain pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2023. Cet agent est engagé à temps non complet à raison de 28 heures/semaine.

- Courrier du Département / Réunions cantonales

Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère, s'est engagé à venir à la rencontre des maires et du conseil municipal de chaque canton en présence des conseillers départementaux. Par son courrier du 19 août dernier, il convie Monsieur le maire de Burcin à la réunion du canton du Grand-Lemps prévue le jeudi 22 septembre 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle Pallas des Villages du Lac de Paladru.

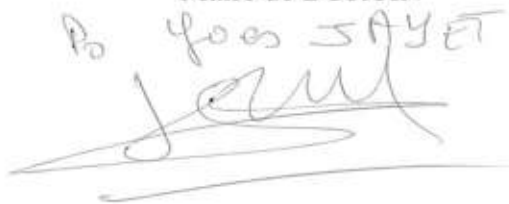
Compte tenu de l'absence de Monsieur le Maire, Yves JAYET sera présent à cette rencontre.

- Journée Portes Ouvertes du SICTOM de la Bièvre – Présentation officielle des installations de traitement de déchets

Elle aura lieu le vendredi 23 septembre à 15 h 30 sur le site de Penol.

Séance levée à 22 H 00.

Philippe MARGNAT  
Maire de BURCIN

B. Yves JAYET  




### A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30